

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 13 juin 2019.

ORDRE DU JOUR :

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS SUR LA RD 908A : CHOIX DES ENTREPRISES,
- CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS/COMMUNE,
- REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES 2019/2020,
- TARIFS PERISCOLAIRES 2019/2020,
- ACQUISITION DE TERRAIN DE MME JACQUEMOUD ET MME VIROLLET - PARCELLE SECTION A N°2464,
- BUDGET GENERAL : OUVERTURE DE CREDITS N°01,
- DOSSIER D'INFORMATION RELATIF A L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS ORANGE,
- JEUNES AGRICULTEURS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES FARMDAYS ET POUR LE COMICE AGRICOLE,
- INVITATION A UNE REUNION DU CONSEIL DE LA MAISON TRANSFRONTALIERE DE JUSTICE ET DU DROIT,
- INVITATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION PASSAGE,
- DIVERS.

A CHEVRIER, LE 07 JUIN 2019
LE MAIRE,

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2019

L'An deux mil dix-neuf, le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11

PRESENTS : MMES PHILIPPE-BURTIN Céline, CLERC Evelyne
MRS ROSAY Thierry, LAPRAZ Louis, GRANDCHAMP Pierre, CLAEYS Stéphane, MARMILLOUD Denis, PALOMARES Julio
EXCUSES : MME CAULY Tiphaine
MR REINHARDT Claude

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Julio PALOMARES est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 MAI 2019 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 07 mai 2019 est adopté à

l'unanimité.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivants :

- Communauté de communes :

* bureau du 20/05/19 : exceptionnellement décentralisé à Chevrier, des représentants de la Salévienne sont venus présenter aux membres du bureau cinq propositions d'actions aux communes pour compenser la mise à disposition des locaux de Beaumont. Deux ont été retenues pour l'instant : rédiger un texte explicatif pour chaque église et le placer à l'entrée de l'édifice ; établir le recensement du patrimoine local.

Une présentation de la convention d'utilité sociale et du plan de vente du patrimoine de Haute-Savoie Habitat est réalisée par l'un de ses directeurs.

Les membres décident de l'attribution du marché de travaux pour la réalisation de 2 forages de reconnaissance et 2 piézomètres à Matalilly.

Ils attribuent également le marché de travaux d'aménagement ZAE des Grands Chavannoux à Vulbens.

* bureau du 03/06/19 : un retour sur les questionnaires relatifs aux pratiques sportives et culturelles est effectué.

Une présentation du Dispositif Ambition Région est réalisée par M Pellevat, Conseiller Régional.

Les membres valident l'achat de foncier à la société ADELAC dans la zone les Envignes à Neydens.

Ils émettent un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Dingy.

* conseil communautaire du 27/05/19 : une présentation du plan d'actions du Plan Climat est réalisée. Il est particulièrement demandé de relayer les objectifs ambitieux mais indispensables de plan auprès de tous, dans chaque commune.

Les membres prennent acte du CRACL 2018 de l'Ecopar du Genevois.

Ils autorisent la vente d'un terrain pour le futur SDIS.

Ils approuvent le contrat de territoire espaces naturels sensibles « Salève-Genève ».

Ils demandent l'autorisation de défrichement sur le site de la station de captage pour l'exploitation de la nappe de Matalilly-Moissey.

* commission aménagement : une évaluation du SCOT à mi-parcours a été lancée. Une présentation du diagnostic a été faite.

* commission sociale : un bilan de la situation de l'EHPAD de Viry est effectué.

Compte-tenu des problèmes financiers rencontrés par l'établissement dus notamment au recours au personnel intérimaire, un échange autour des différentes options envisagées pour la gestion future est engagé.

Un bilan positif du Forum seniors est dressé.

Un point d'étape est effectué dans le projet de la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Les Relais Assistantes Maternelles est à la recherche d'un local mieux adapté sur la commune de St Julien.

* commission transport : dans le cadre de la Via Rhona, une étude sur la faune et la flore est en cours.

Le projet du Tram est relancé.

Un point sur les inscriptions aux transports scolaires est effectué : de nombreuses inscriptions sont faites en ligne néanmoins, de nombreuses familles n'ont pas encore réalisé les démarches.

- Conseil d'école : un point sur les effectifs et les répartitions pour la rentrée prochaine est réalisé ; pour l'instant les effectifs sont stables.

Les membres sont informés des projets d'école et de classes pour le 3^{ème} trimestre.

La question sur la scolarisation obligatoire des 3 ans est soulevée : une dérogation sur le temps

scolaire est soumise à avis de l'équipe pédagogique.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS SUR LA RD 908A : CHOIX DES ENTREPRISES (2019/06/01) :

Par délibération en date du 06 décembre 2018 et complétée par délibération du 07 février 2019, un groupement de commandes entre la Commune de Chevrier, la Communauté de Communes du Genevois et le SYANE a été constitué, en vue de lancer une consultation pour les travaux d'aménagement, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs ; la commune de Chevrier assurant le rôle de coordonnateur du groupement.

Madame le Maire indique que dans le cadre des travaux d'aménagement, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs sur la RD 908A et après établissement par le maître d'œuvre des pièces du marché pour les travaux, en 3 lots, une consultation a été lancée par la commune dans le cadre d'un groupement de commandes pour le compte de la commune, le SYANE et la Communauté de Communes du Genevois selon la procédure adaptée, avec avis envoyé le 26 mars 2019 au BOAMP et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la commune de Chevrier, pour une date limite de dépôt des offres fixée au lundi 29 avril 2019, à 12h00.

La commune, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, est habilitée à conduire la procédure de passation des marchés, à signer et notifier les marchés.

Chaque membre du groupement assure ensuite la bonne exécution des marchés pour les besoins qui le concernent.

Cinq offres sont parvenues avant le 29 avril 2019 à 12h, date limite de remise des offres.

2 offres ont été reçues pour le lot n°1.

1 offre a été reçue pour le lot n°2.

2 offres ont été reçues pour le lot n°3.

Les offres ont été ouvertes le 29 avril 2019, à 14h00.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le Règlement de la Consultation, les résultats ont été présentés, pour avis, à la Commission Achats du Groupement, le 13 juin 2019 afin de choisir, pour chacun des lots, l'offre la mieux disante.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission Achats du Groupement propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot 01 : terrassement, fouille en tranchée, canalisation réseaux humides et réseaux secs :

- Groupement BORTOLUZZI – Sarl Vuache – Gruaz, pour un montant total de :

803 359,90 € HT (tranche ferme = 627.061,20 € HT et tranche optionnelle = 176.298,70 € HT)

. La part pour la commune de Chevrier s'élève à 456.901,10 € HT (tranche ferme = 280.602,40 € HT et tranche optionnelle = 176.298,70 € HT).

. La part pour la Communauté de Communes du Genevois s'élève à 68.582,80 € HT (tranche ferme).

. La part pour le SYANE s'élève à 277.876,00 € HT (tranche ferme).

Lot 02 : revêtement de surface, pose de bordures et de mobilier urbain, aménagement paysager :

- **EIFFAGE** route, pour un montant total de : **1 089 886,77 € HT** (tranche ferme = 854.378,11 € HT et tranche optionnelle = 235.508,66 € HT).

- . La part pour la commune de Chevrier s'élève à 1.020.987,35 € HT (tranche ferme = 785.478,69 € HT et tranche optionnelle = 235.508,66 € HT).
- . La part pour la Communauté de Communes du Genevois s'élève à 27.325,92 € HT (tranche ferme).
- . La part pour le SYANE s'élève à 41.573,50 € HT (tranche ferme).

Lot 03 : génie électrique :

- **BOUYGUES ES**, pour un montant total de : **242 853,70 € HT**

- . La part pour la commune de Chevrier s'élève à 0,00 €.
- . La part pour la Communauté de Communes du Genevois s'élève à 0,00 € HT.
- . La part pour le SYANE s'élève à 242.853,70 € HT (tranche ferme).

Le montant total du marché pour la commune de Chevrier s'élève à 1.477.888,45 € HT.

Le montant total du marché pour la Communauté de Communes du Genevois s'élève à 95.908,72 € HT.

Le montant total du marché pour le SYANE s'élève à 562.303,20 € HT.

Soit un total général de 2.136.100,37 € HT.

En conséquence, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de retenir pour chacun des lots, les propositions ci-dessus, offres économiquement et techniquement les mieux disantes,
- de l'autoriser à signer les marchés et toutes pièces annexes,
- de solliciter les subventions auprès des partenaires.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DEDICE** de retenir pour chacun des lots, les propositions ci-dessus, offres économiquement et techniquement les mieux disantes,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés et toutes pièces annexes et à solliciter les subventions auprès des partenaires.

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS/COMMUNE (2019/06/02) :

Madame le Maire donne lecture d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour la mise en souterrain d'une ligne électrique sur le chemin du Grand Pré.

Cette convention concerne la parcelle section A, n° 2347 au lieu-dit « Le Grand Pré ».

Après avoir ouï l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente,
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES (2019/06/03) :

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur des services périscolaires qui comprennent la garderie du matin et du soir et la restauration scolaire.

Elle propose les tarifs des services périscolaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à

l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des services périscolaires tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DIT** que ce règlement s'applique à compter du 02/09/2019 et jusqu'à ce qu'il soit dénoncé ou remplacé,
- **CHARGE** Madame le Maire de sa diffusion auprès des parents d'élèves.

TARIFS PERISCOLAIRES 2019/2020 (2019/06/04) :

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs identiques à ceux de l'année précédente, il adopte donc les tarifs suivants pour les services périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020. Les tarifs appliqués **dépendent du Quotient Familial** qui doit être justifié en début d'année par la fourniture de l'attestation CAF.

Les inscriptions tardives seront facturées à double.

Ces tarifs sont applicables à compter du 02/09/2019.

Tarifs de la garderie :

Quotient Familial	T1 (0€-1000 €)	T2 (1001€-1500 €)	T3 (1501€-2000 €)	T4 (>2001 €)	RS
Matin (7h30-8h30)	1,90€	2,40€	2,90€	3,20€	4,50€
Soir (16h30-17h30)) Avec goûter	1,90€	2,40€	2,90€	3,20€	4,50€
Soir (17h30-18h30)	1,90€	2,40€	2,90€	3,20€	4,50€

- Tarifs de la cantine :

Quotient Familial	T1 (0€-1000 €)	T2 (1001€-1500 €)	T3 (1501€-2000 €)	T4 (>2001 €)	RS
Tarif repas	5,00€	5,40€	5,70€	6,00€	8,00€

NB : RS = résidence secondaire

**ACQUISITION DE TERRAIN DE MME JACQUEMOUD ET MME VIROLLET -
PARCELLE SECTION A N°2464 (2019/06/05) :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle souhaite acquérir 45 m2 la parcelle section A

n°2464 de Mme Yvette Jacquemoud et Mme Marie-Francoise Virollet pour la création d'un emplacement de tri sélectif.

Elle propose d'acquérir ce terrain au prix de 1 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobilier.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

- **DECIDE** d'acquérir ce terrain au prix de 1 000€

- **DECIDE** de mandater le cabinet de géomètre expert CANEL afin de diviser la parcelle section A numéro 2464

- **DECIDE** de passer l'acte authentique en la forme administrative

- **DECIDE** que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge de la commune

- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier

BUDGET GENERAL : OUVERTURE DE CREDITS N°1 (2019/06/06)

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'ouverture de crédits suivante :

Article	Libellé	Dépense Positive	Recette Positive
10226	Taxe aménagement	500	
10222	FCTVA		500

DOSSIER D'INFORMATION RELATIF A L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS ORANGE :

Monsieur Pierre Grandchamp, présente à l'assemblée le dossier d'information relatif à l'implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile vers la voie de chemin de fer, au lieu dit « La Fin », sur la parcelle section A, numéro 1958.

JEUNES AGRICULTEURS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES FARMDAYS ET POUR LE COMICE AGRICOLE :

L'assemblée décide de ne pas donner de suite favorable aux deux demandes de subventions des jeunes agriculteurs compte-tenu des restrictions budgétaires.

INVITATION A UNE REUNION DU CONSEIL DE LA MAISON TRANSFRONTALIERE DE JUSTICE ET DU DROIT :

L'assemblée prend note de l'invitation.

INVITATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION PASSAGE :

L'assemblée prend note de l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS